

COMMUNIQUÉ
25 Mai 2020

CE QUE L'AD-PA ATTEND DU « SEGUR »

En premier lieu, bien sûr une revalorisation des salaires et du nombre de professionnels que l'AD-PA demande depuis de très nombreuses années, à domicile et en établissement, mais aussi une plus grande implication des personnels dans les décisions.

En second lieu, la reconnaissance de la citoyenneté des personnes âgées vulnérables et la reconnaissance de leur place dans la société avec un discours clair contre l'âgisme, discrimination par l'âge qui ronge notre pays.

Il s'agit ainsi de faire en sorte que les personnes âgées vulnérables aidées à domicile ou en établissement soient représentées à tous les échelons de la Nation.

Il s'agit ensuite, dans le cadre d'un véritable droit à compensation, de considérer l'ensemble de leurs attentes psychiques, sociales et affectives, au-delà de la seule réponse à leurs besoins physiques.

Ainsi 75 % des établissements de type « EHPAD » doivent être transformés en domicile avec tous les droits afférents à ce statut.

Il importe enfin de simplifier profondément les modes d'évaluation des structures et d'allocation des ressources, et de mettre fin à la co-responsabilité Etat - Départements sur les établissements et services.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées